



Séance publique du 6 février 2017

Présents: SCHLEICH Jean-Luc, bourgmestre, HENX-GREISCHER Andrée, échevine, BOONEN Serge, échevin, MOULIN Théo, SIMON Anne-Rose, THILL Ronny, THOLL Jean-Joseph, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent: a) excusé: SMIT Guillaume, conseiller.

Le Conseil communal,

Revu sa délibération du 12 septembre 2012 réf. : 2012-05-05, approuvée par arrêté grand-ducal du 7 février 2013, aux termes duquel le conseil communal a modifié le règlement sur les taxes de chancellerie ;

Revu sa délibération du 17 septembre 2015 réf. : 2015-06-07, approuvée par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2016, aux termes duquel le conseil communal a modifié le règlement sur les taxes de chancellerie ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'abolir certaines taxes de chancellerie à 2,50 EUR et de ne maintenir que la taxe sur la déclaration d'arrivée de luxembourgeois et d'étrangers et la taxe sur la déclaration de départ d'étrangers ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de hausser la taxe de demande de passeport à 5,00 EUR ;

Considérant que cette modification ponctuelle d'abolition de certaines taxes facilitera la démarche aux citoyens de demande de certains certificats et que la hausse de la taxe portant sur la demande de passeport se fait en vue d'un tarif unique sur la demande de carte d'identité et de passeport ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix, et

décide unanimement

Date de l'annonce
publique de la séance
31 janvier 2017

Date de la convocation
des conseillers
31 janvier 2017

Point de l'ordre du jour
2017-01-07

Objet :
**Modification ponctuelle du
règlement sur les taxes de
chancellerie**



1) d'abroger les taxes actuelles de 2,50 Euro :

- légalisation ou visa
- certificat d'inscription sur la liste électorale
- changement de résidence
- déclaration de départ de luxembourgeois
- copie d'un acte de naissance, de décès, d'option, de naturalisation et de recouvrement de nationalité, copie d'un acte de mariage, de divorce et d'adoption
- demande de passeport
- certificat de vie
- certificat d'origine
- certificat de moralité
- certificat de résidence
- certificat pour copie conforme
- fiche d'état civil
- certificat de composition de ménage
- autorisation pour la remise d'explosifs
- autorisation pour la vente de poison
- certificat de transport en franchise de douane
- autorisation de transport d'une dépouille mortelle et procès-verbal de mise en bière pour le transport à l'étranger
- autorisation de transport d'une dépouille mortelle
- tous les autres certificats généralement quelconques non-spécifiés ci-dessus

de façon que ledit point se lira dorénavant :

Taxes à 2,50 Euro :

- déclaration d'arrivée de luxembourgeois et d'étrangers
- déclaration de départ d'étrangers.

2) Les **taxes** de chancellerie à **5,00 Euro** se lisent dorénavant comme suit :

- demande de carte d'identité luxembourgeoise
- demande de passeport.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.



Avis concernant l'entrepôt pour déchets verts

L'entrepôt communal pour déchets verts au lieu dit « In Waesseler » à Waldbillig offre aux résidents la possibilité de déposer leurs déchets verts. Celui-ci est exclusivement réservé aux déchets verts en provenance du territoire de la Commune de Waldbillig.

Les déchets verts sont subdivisés en deux catégories et sont à déposer séparément.

Catégorie 1 : Tonte de gazon, feuilles, fleurs coupées, déchets de jardinage tels que fleurs fanées, tiges de haricots et de pois, fanes de pommes de terre, trognons de chou, mauvaises herbes.

Catégorie 2 : Rameaux et branches de haies, d'arbustes et d'arbres (diamètre maximal 10 cm).

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles d'utilisation du dépôt. En cas de contravention répétée, l'administration communale se voit obligée de fermer l'entrepôt et de supprimer ce service pratique.

En outre, nous vous demandons de bien vouloir veiller à **déposer les déchets verts**, indépendamment de la quantité, **au fond des silos en vue de ne pas entraver par la suite l'accès des autres utilisateurs. Le dépôt éparpillé, même de petites quantités, est embêtant pour les utilisateurs suivants.**

Waldbillig en avril 2017
L'Administration communale

Mitteilung betreffend das Zwischenlager für Grünabfälle

Am Abladeplatz „In Waesseler“ in Waldbillig können die Einwohner der Gemeinde Waldbillig fortwährend Grünabfälle, sowie Wurzeln von Bäumen und Hecken abgeben. Nur Abfälle, welche auf dem Territorium der Gemeinde Waldbillig anfallen, dürfen dort abgegeben werden.

Die Grünabfälle werden in zwei Gruppen aufgeteilt und getrennt abgeliefert.

Gruppe 1: Grasschnitt, Laub, Schnittblumen, Gartenabfälle wie z. B. welke Blumen, Bohnen – und Erbsenstengel, Kartoffelkraut, Kohlstrünke, Unkräuter.

Gruppe 2: Hecken – und Baumschnitt (Äste mit maximal 10 cm Durchmesser).

Wir bitten Sie, die Regeln zur Benutzung des Abladeplatzes genauestens einzuhalten! Bei wiederholter Zuwiderhandlung wird die Gemeindeverwaltung diesen praktischen Dienst wieder einstellen.

Des Weiteren bitten wir Sie darum, die besagten **Abfälle jeweils immer im möglichst hinteren Teil der Silos abzulagern, damit nachkommende Nutzer keine Behinderung durch verstreute Ablagerungen haben. Dies verlangt der gegenseitige Respekt der Nutzer.**

Waldbillig im April 2017
Die Gemeindeverwaltung





Avis concernant l'allocation de vie chère 2017

L'allocation de vie chère pour l'année 2017 créée par règlement du Gouvernement en Conseil du 9 décembre 2016 est accordée en faveur des ménages à revenu modeste.

Peut prétendre à cette allocation, toute personne résidant sur le territoire du Grand-Duché et qui dispose seule ou ensemble avec les personnes qui vivent avec elle en communauté domestique d'un revenu annuel inférieur aux limites fixées par ledit règlement du Gouvernement en Conseil.

Les formulaires en obtention de l'allocation de vie chère sont à disposition des intéressés auprès de l'administration communale ou sur le site internet www.fns.lu.

Le demandeur principal est tenu d'indiquer toutes les personnes qui vivent avec lui en communauté domestique sous la rubrique « autres personnes ». Toutes les personnes majeures du ménage sont tenues de confirmer cette demande par leur signature.

Cette demande doit parvenir au Fonds national de solidarité **pour le 30 septembre 2017 au plus tard**.

Waldbillig en avril 2017
L'Administration communale

Mitteilung betreffend die Teuerungszulage 2017

Durch Regierungsbeschluss vom 9. Dezember 2016 wird den Haushalten mit bescheidenem Einkommen die Teuerungszulage für das Jahr 2017 gewährt.

Anrecht auf diese Teuerungszulage hat jeder, der seinen Wohnsitz im Großherzogtum hat und welcher, allein oder mit den im gemeinsamen Haushalt lebenden Personen, über ein jährliches Einkommen verfügt, das die durch obigen Regierungsbeschluss festgesetzten Bruttobeträge nicht überschreitet.

Die Antragsformulare für die Teuerungszulage sind auf dem Gemeindesekretariat erhältlich oder auf der Internetseite www.fns.lu.

Der Hauptantragsteller verpflichtet sich alle in seinem Haushalt befindlichen Personen unter der Rubrik „andere Antragsteller“ anzugeben.

Dieser Antrag muss **bis spätestens zum 30. September 2017** beim Fonds national de solidarité eingereicht werden.

Waldbillig im April 2017
Die Gemeindeverwaltung



Syndicat pour l'aménagement et la gestion du
Parc Naturel du Mëllerdall
8, rue de l'auberge
L-6315 Beaufort

Tél. : 26 87 82 91 - 43
info@naturpark-mellerdall.lu
www.naturpark-mellerdall.lu

Beaufort, le 21 mars 2017

Appel public à candidatures

Création de la commission consultative du Parc Naturel du « Mëllerdall »

Le Parc Naturel du « Mëllerdall » lance un appel à candidatures pour la création de la commission consultative, dont la mission est d'assister le comité du syndicat dans l'exercice de ses attributions.

Cet appel s'adresse aux **groupements d'intérêts locaux ou régionaux** représentatifs dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture, du tourisme, des PME, de la nature et de l'environnement humain, de la culture, de l'urbanisme et de l'énergie, et aux **associations privées** œuvrant dans l'intérêt des objectifs poursuivis par le parc naturel ainsi qu'aux **habitants des communes-membres** (Berdorf, Echternach, Rosport, Mompach, Bech, Consdorf, Waldbillig, Beaufort, Nommern, Larochette, Fischbach et Heffingen) qui seraient intéressés à représenter leurs intérêts au sein de cette commission.

La composition, les missions et le fonctionnement exacts de cette commission sont définis aux articles 8 à 12 du Règlement grand-ducal du 17 mars 2016 portant déclaration du Parc Naturel du « Mëllerdall ».

La nomination des membres de la commission consultative est faite par le comité du syndicat sur base des candidatures reçues.

Les candidatures écrites en vue de cet engagement bénévole sont à adresser avant le 2 mai 2017 au Bureau du Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion du Parc Naturel du « Mëllerdall », 8, rue de l'Auberge, L-6315 Beaufort (Tel: 26 87 82 91).



GRANDE CHALEUR = SANTÉ EN DANGER

Sur recommandation du Ministère de la Santé, l'Administration communale aimerait vous informer sur certains moyens de prévention et d'aide en cas de canicule.

Des vagues de forte chaleur peuvent engendrer de graves problèmes de santé principalement pour des personnes fragiles (et/ou vivant seules), p. ex. les personnes âgées, les nourrissons, les personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'une maladie cardiaque, une maladie des reins, une maladie psychique, diabètes etc.

Les signes d'alerte d'une déshydratation (perte d'eau partielle/complète du corps) ou d'une hyperthermie (coup de chaleur) ne seront souvent remarqués que trop tard. Une protection insuffisante contre les hautes températures peut rapidement causer de graves problèmes de santé.

Le Ministère de la Santé vous conseille:

- de vérifier si les fenêtres exposées au soleil disposent de volets extérieurs, de rideaux ou de stores permettant de les occulter pour limiter les conséquences de la chaleur;
- de vérifier le bon fonctionnement de votre réfrigérateur;
- de vous informer où se trouvent des lieux plus frais ou climatisés proches de votre domicile;
- de demander à votre médecin si vous devez prendre des précautions particulières au cas où vous souffrez d'une maladie chronique ou suivez un traitement médicamenteux;

Néanmoins, si vous faites partie des personnes pré-mentionnées et/ou si vous vivez seul, vous pouvez vous inscrire dans les meilleurs délais auprès de l'administration communale, moyennant un formulaire, afin que vous puissiez bénéficier d'une prise en charge (visites régulières) en cas de périodes de forte chaleur.

Waldbillig en avril 2017
L'Administration communale

HITZEWELLE = GEFAHR FÜR DIE GESUNDHEIT

Auf Anraten des Gesundheitsministeriums möchte die Gemeindeverwaltung Sie über vorhandene Schutz- und Hilfemaßnahmen bei einer Hitzewelle informieren.

Grosse Hitzewellen können gesundheitliche Probleme hauptsächlich bei schwachen oder gebrechlichen (*allein lebenden*) Personen verursachen. Gefährdet sind vor allem ältere Personen, Säuglinge (Kleinkinder), chronisch Kranke, Herzkranke, Nierenkranke, psychisch Kranke, Diabetiker usw.

Meistens werden die ersten Anzeichen einer Austrocknung oder eines Hitzeschlages zu spät bemerkt. Ein ungenügender Schutz gegen hohe Temperaturen kann innerhalb von ein oder zwei Tagen zu beträchtlichen gesundheitlichen Folgen führen.

Das Gesundheitsministerium empfiehlt Ihnen deshalb:

- zu überprüfen, ob in Ihrer Wohnung die Fenster an der Sonnenseite mit Fensterläden, Gardinen oder Rollos ausgestattet sind, und somit Schutz gegen direkte Sonneneinstrahlung bieten;
- die Funktionsfähigkeit des Kühlschranks zu überprüfen;
- sich über gekühlte oder klimatisierte Räumlichkeiten in Ihrer Nähe zu informieren;
- falls Sie eine chronische Erkrankung haben, oder regelmässig Medikamente einnehmen, erkundigen Sie sich bei Ihrem Hausarzt, ob etwaige Vorsichtsmaßnahmen zu treffen sind;

Falls Sie zum gefährdeten Personenkreis zählen und/oder alleine wohnen, können Sie sich schnellstens bei der Gemeindeverwaltung per Formular einschreiben lassen, um während einer Hitzeperiode von einer regelmässigen Betreuung (Kontrollbesuche) profitieren zu können.

Waldbillig im April 2017
Die Gemeindeverwaltung

FRÜHJAHRSPUTZ: SAUBER, SICHER, SINNVOLL!

RISIKEN VON CHEMISCHEN REINIGUNGSMITTELN



ÄTZEND



REIZEND



GESUNDHEITSSCHÄDLICH



UMWELTGEFÄHRLICH



ENTZÜNDLICH

WORAUF MUSS MAN ACHTEN? BEIM EINKAUF

Auf Label achten (z.B. das Label „Clever akafen“ der SuperDrecksKëscht®).



Wird das Produkt wirklich benötigt?

Auf Desinfektionsmittel, Duftstoffe und WC-Steine verzichten!

Auf Produkte mit Gefahrensymbol wenn möglich verzichten!

Alternative Hilfsmittel nutzen (z.B. Mikrofaser-tücher).

NACH DER NUTZUNG



Ausgiebig Lüften um eventuelle Schadstoffe zu beseitigen.

Leere oder halbleere Behälter mit Gefahrensymbol kostenlos bei der SuperDrecksKëscht® abgegeben.

Leere Behälter ohne Gefahrensymbol gehören in den blauen Sack der Valorlux.

Reinigungsmittel niemals in den Abwasserkanal entleeren!

BEIM GEBRAUCH



So viel wie nötig, so wenig wie möglich!

Gebrauchsanweisung lesen!

Dosierung befolgen!

Sicherheitshinweise beachten!

Putzmittel nie miteinander mischen!

DE SUPERKLIMAFUSS

Mon Nettoyage de printemps: propre, sûr, raisonnable!

RISQUES PROVENANT DES PRODUITS DE NETTOYAGE CHIMIQUES



CORROSIF



IRRITANT



DANGER POUR
LA SANTÉ



DANGER POUR
L'ENVIRONNEMENT



INFLAMMABLE

CE QU'IL FAUT RESPECTER LORS DE L'ACHAT

Prêtez attention aux labels (p.ex. le label „Clever akafen“ de la SuperDrecksKëscht®).



Avez-vous vraiment besoin du produit?

Renoncez aux désinfectants, parfums et blocs désodorisants!

Renoncez, si possible, aux produits portant une étiquette de danger des substances chimiques!

Utilisez des outils de substitution (p.ex. les chiffons microfibre).

APRÈS L'UTILISATION



Aérez généreusement pour éliminer d'éventuels contaminants.

Rendez vos récipients vides ou à moitié vides et portant une étiquette de danger des substances chimiques gratuitement à la SuperDrecksKëscht®.

Les conteneurs vides sans étiquette de danger des substances chimiques peuvent être collectés dans le sac bleu de la Valorlux.

Ne jamais vider des produits de nettoyage dans les égouts!

LORS DE L'UTILISATION



Autant que nécessaire, aussi peu que possible!

Lisez les instructions!

Utilisez le bon dosage!

Respectez les consignes de sécurité!

Ne jamais mélanger les produits de nettoyage!